

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 11 mai 2023 à 19h00**

DELIBERATION N°01/2023:

Approbation du compte de gestion 2022

Date de la séance :

11 mai 2023

Date de la convocation :

21 mars 2023

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du Sax

Etaient présents : 11

Elus : 6

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Céline CHASSIN – Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN – Lydie AUGUIN

Personnalités qualifiées : 5

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE

Suppléants : Pauline LELIMOUSIN - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°01/2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Exposé des motifs :

VU le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal de Poissy

VU le compte administratif 2022 présenté par le Président

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante de la conformité entre le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 au niveau :

- des chapitres en dépenses et en recettes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- du résultat d'exécution de l'exercice budgétaire :
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice précédent,
 - ✓ part du résultat affecté à l'investissement,
 - ✓ résultat de l'exercice courant,
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice courant.

Le Compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Poissy présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif du Sax,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion 2022 du comptable du Trésor et le compte administratif 2022 du Sax.

ARTICLE 2 : APPROUVE ET ARRETE le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal de Poissy conformément aux données ci-dessous :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078119

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC POISSY

ETABLISSEMENT : LE SAX ACHERES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02600 - LE SAX ACHERES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	31 347,29		-12 875,04		18 472,25
Fonctionnement	167 705,42		-116 262,86		51 442,56
TOTAL I	199 052,71		-129 137,90		69 914,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	199 052,71		-129 137,90		69 914,81

DECISION : Adopté à l'unanimité



ESPACE
MUSICAL
ACHÈRES

Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Vote :

nombre de votants : 10

Unanimité : 10

Abstention :

Pour :

Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 11 mai 2023

Pour extrait et conforme,

Le Président de l'EPIC Le Sax

Monsieur Marc Honoré

Envoi au contrôle de légalité

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 11 mai 2023 à 19h00**

DELIBERATION N°02/2023 :

Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats de clôture

Date de la séance :

11 mai 2023

Date de la convocation :

21 mars 2023

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du Sax

Etaient présents : 11

Elus : 6

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Céline CHASSIN – Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN – Lydie AUGUIN

Personnalités qualifiées : 5

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE

Suppléants : Pauline LELIMOUSIN - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°02/2023 : Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats de clôture

Exposé des motifs :

VU Le compte administratif 2022 présenté par le Président

Après avoir entendu le rapport de présentation fait par Monsieur Le Président sur le compte administratif 2022 :

CONSIDERANT un résultat de clôture de l'exercice 2022 faisant apparaître un excédent global de **69 914,81 €** avec un excédent de fonctionnement de **51 442,56 €** et un excédent d'Investissement de **18 472,25 €**.

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil d'Administration siégeant sous la vice-présidence de Madame Katell Landier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner quitus à la Présidence pour sa gestion en 2022

ARTICLE 2 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU SAX		2022
INVESTISSEMENT	Dépenses	97 565,72 €
	Recettes	84 690,68 €
	Résultat investissement exercice	- 12 875,04 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 219 446,33 €
	Recettes	1 103 183,47 €
	Résultat fonctionnement exercice	- 116 262,86 €
Résultat de l'exercice		- 129 137,90 €
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	31 347,29 €
	Résultat exercice	- 12 875,04 €
	Résultat global d'investissement	18 472,25 €
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	167 705,42 €
	Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)	
	Résultat de l'exercice	- 116 262,86 €
	Résultat global de fonctionnement	51 442,56 €
RESULTAT GLOBAL		69 914,81 €

ARTICLE 3 : d'affecter les résultats, comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **51 442,56 €** est en report à nouveau à la section de fonctionnement (Chapitre 002 Excédent antérieur reporté)

L'excédent d'investissement de **18 472,25 €** est en report à nouveau à la section d'investissement (chapitre 001 Excédent antérieur reporté)

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :	nombre de votants : 9	Unanimité : 9
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 11 mai 2023

Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIC Le Sax
Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 11 mai 2023 à 19h00**

DELIBERATION N°03/2023 :

Budget supplémentaire 2023

Date de la séance :

11 mai 2023

Date de la convocation :

21 mars 2023

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du Sax

Etaient présents : 11

Elus : 6

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Céline CHASSIN – Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN – Lydie AUGUIN

Personnalités qualifiées : 5

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE

Suppléants : Pauline LELIMOUSIN - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°03/2023 : Budget supplémentaire 2023

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2023 est modifié de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'élève à hauteur de **1 179 014.56 euros HT** en dépenses et en recettes.
- La section d'investissement s'élève à hauteur de **186 922.25 euros HT** en dépenses et en recettes.

Fonctionnement Dépenses	budget primitif voté le 08/12/2022	BS 11/05/2023	BP 2023 + BS
Chapitre 011 : charges à caractère général	416 380,00 €	32 003,56 €	448 383,56 €
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	659 890,00 €		659 890,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement			€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	15 100,00 €	3 500,00 €	18 600,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	300,00 €		300,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	200,00 €		200,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	51 239,00 €	402,00 €	51 641,00 €
TOTAL HT	1 143 109,00 €	35 905,56 €	1 179 014,56 €

Fonctionnement Recettes	budget primitif voté le 08/12/2022	BS 11/05/2023	BP 2023 + BS
Chapitre 70 - Produits des services	122 598,00 €		122 598,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	950 800,00 €	- 15 537,00 €	935 263,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €		100,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 500,00 €		5 500,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	17 000,00 €		17 000,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	47 111,00 €		47 111,00 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté		51 442,56 €	51 442,56 €
TOTAL HT	1 143 109,00 €	35 905,56 €	1 179 014,56 €

Investissement Dépenses	budget primitif voté le 08/12/2022	BS 11/05/2023	BP 2023 + BS
Chapitre 001 - Déficit antérieur reporté			€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		12 000,00 €	12 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	121 637,00 €	6 874,25 €	128 511,25 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	46 411,00 €		46 411,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières			€
TOTAL HT	168 048,00 €	18 874,25 €	186 922,25 €

Investissement Recettes	budget primitif voté le 08/12/2022	BS 11/05/2023	BP 2023 + BS
Chapitre 001 - Excédent antérieur reporté		18 472,25 €	18 472,25 €
Chapitre 1068 - Autres réserves			€
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	116 809,00 €		116 809,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	51 239,00 €	402,00 €	51 641,00 €
TOTAL HT	168 048,00 €	18 874,25 €	186 922,25 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le budget supplémentaire 2023 comme suit :

Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à
1 179 014.56 euros HT.

Pour la section d'investissement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à
186 922.25 euros HT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 10	Unanimité : 10
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 11 mai 2023

**Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIIC Le Sax**

Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité

